

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 42 du 26 mai 2023

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 6

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 19 juillet 2022 fixant les spécialités de mécaniciens non navigants de l'armée de l'air et de l'espace et la liste des unités ouvrant droit à l'indemnité de mise en œuvre et de maintenance des aéronefs.

Du 05 mai 2023

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 19 juillet 2022 fixant les spécialités de mécaniciens non navigants de l'armée de l'air et de l'espace et la liste des unités ouvrant droit à l'indemnité de mise en œuvre et de maintenance des aéronefs.

Du 05 mai 2023

NOR A R M L 2 3 0 1 2 0 6 A

Texte(s) modifié(s) :

- ↳ [Arrêté du 19 juillet 2022 fixant les spécialités de mécaniciens non navigants de l'armée de l'air et de l'espace et la liste des unités ouvrant droit à l'indemnité de mise en œuvre et de maintenance des aéronefs.](#)

Référence de publication :

Le ministre des armées,

Vu le décret N° 90-338 du 13 avril 1990 modifié, portant création d'une indemnité de mise en œuvre et de maintenance des aéronefs, notamment son article 1^{er} (JO n° 90 du 15 avril 1990) ;

Vu le décret N° 98-1058 du 24 novembre 1998 modifié, relatif à la solde des volontaires dans les armées et modifiant divers décrets relatifs à la solde des militaires (JO n° 273 du 25 novembre 1998),

Arrête :

Art. 1^{er}. L'arrêté du 19 juillet 2022 susvisé est modifié conformément aux articles 2 et 3 du présent arrêté.

Art. 2. Dans le tableau figurant à l'annexe I. de l'arrêté du 19 juillet 2022, dans le champ dédié à la base de défense « Épinal – Luxeuil (D051) », après les lignes listant les unités rattachées au commandement « CFA », ajouter une ligne comportant le commandement, le libellé de l'unité, le code MECANO. et le code CREDO suivants :

Base de défense	Commandement	Libellé de l'unité	Code MECANO	Code credo
Épinal – Luxeuil (D051)	SIAé	AIA Bordeaux Floirac - groupe Luxeuil M53	04.624	05LH0Z9

Art. 3. Dans le tableau figurant à l'annexe I. de l'arrêté du 19 juillet 2022, dans le champ dédié à la base de défense « Nancy (D060) » et au commandement « SIAé », après la ligne relative à l'unité du « Détachement Toul – Groupement maintenance ALAT », ajouter une ligne comportant le libellé de l'unité, le code MECANO. et le code CREDO suivants :

Base de défense	Commandement	Libellé de l'unité	Code MECANO	Code CREDO
Nancy (D060)	SIAé	Antenne Nancy Luxeuil - AIA Bordeaux	03.624	05LH0X4

Art. 4. Les dispositions présent arrêté entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023.

Art. 5. Le directeur des ressources humaines de l'armée de l'air et de l'espace est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre des armées et par délégation :

*Le général de corps aérien,
directeur des ressources humaines de l'armée de l'Air et de l'Espace.*

Manuel ALVAREZ.